
A propos de statues de Saints

Il arrive que des personnes pieuses, prises d'un beau zèle pour la dévotion qui leur plaît, se mettent en frais pour acheter une statue et ne laissent pas de repos à leur curé jusqu'à ce qu'il ait donné dans son église à cette statue la place que cette dévotion occupe dans leur cœur.

Qu'elles ne s'étonnent point des résistances qui leur sont opposées : les curés ne peuvent pas tout ce qu'ils veulent dans leur église et surtout tout ce que voudraient leurs paroissiens.

Des traditions locales ont fait, par exemple, qu'un autel fût dédié à saint Jean-Baptiste ou à un autre saint. Mais arrive le moment où l'on veut que ce soit l'autel du Sacré-Cœur, ou de Saint Joseph. Or, quoi de plus facile ? Il n'y a qu'à substituer une statue à une autre, un tableau à un autre de votre choix, et c'est fait ! Matériellement parlant, rien de plus simple. Mais au point de vue du droit, il n'en est pas ainsi : cette substitution n'est pas permise, elle est même invalide. Quand il le voudrait, M. le curé ne peut pas se rendre à vos désirs et changer, à son gré ou au vôtre, les titres des autels de votre église. Alors même que ce serait permis, il ne faudrait pas le faire. L'effet de votre innovation serait de faire disparaître une page de votre histoire locale.

Pour peu qu'un autre marche sur vos traces, par le progrès du temps, aura bientôt disparu toute l'histoire religieuse de votre pays, et, ce qui est pis encore, auront disparu avec elle les dévotions qui avaient les racines les plus profondes dans le cœur des générations. Que c'est donc une belle et bonne chose de ne pas *innover* et de suivre les vestiges des ancêtres :

Une ordination à Portneuf

Six nouveaux prêtres, tous du diocèse de Québec, ont été ordonnés, le 10 juillet, par Mgr. l'Archevêque de Québec : MM W. Proulx, assisté par M. C. Richard ; L. Hudon, assisté par M. Alph. Langlais ; J. Gignac, assisté par M. T. Souey ; Am. Rontier, assisté par M. C. Lemieux ; J. Hunt, assisté par M. A. Bourassa ; G. Cloutier, assisté par M. C. Fournier.

Prêtre assistant : M. E. Carrier ; Diacre d'office : M. C. Arse-neault ; Sous-Diacre : M. C. Pelletier ; cérémoniaire, M. Antonio Huot.